

internat : fugue et vol de voiture

Par **BigGamer95**, le 16/11/2010 à 15:20

Bonjour,

j'ai besoin d'un renseignement svp

un jeune de 17 ans que je connais est en internat pour son CAP. Cette nuit, il a fugué avec un autre de 15 ans, sont allés jusqu'à un parking à 3h du mat, et ont forcé la porte d'une voiture et sont montés dedans... et se sont fait arrêter par les policiers (quand ils étaient dans la voiture)

Les policiers ont prévenus l'internat, qui ont prévenu la mère
L'internat affirme qu'il y a une surveillance la nuit.

L'internat (institut thérapeutique privé) dit qu'ils ne sont pas responsables.

Qui est réellement responsable ? Que peut faire la mère ?

Pour info, le jeune et sa mère se sont déjà plaints d'autres problèmes les 2 dernières semaines (menace de ces camarades par exemple), et RIEN n'a été fait. De plus, c'est un jeune facilement manipulable et qui n'a jamais fait ce genre de chose avant (ni même était agressif).

Merci pour votre aide.

++

Par **Camille**, le 18/11/2010 à 07:25

Bonjour,

Je dirais qu'il faut prendre un bon avocat...

A supposer que l'internat soit reconnu responsable d'une négligence grave, ce qui est fort peu probable, fuguer à 3h du mat n'implique pas nécessairement de forcer la portière d'une voiture à 17 ans. Le fait d'avoir subi des menaces de ses chers petits camarades et que "rien n'a été fait" non plus. Et - en gros - tous les jeunes de cet âge sont facilement manipulables....

Par **erwan34**, le 18/11/2010 à 12:24

Exact.

je suis tout à fait d'accord.

La surveillance de nuit de l'établissement ne peut pas empêcher les jeunes de fuguer

Ce n'est pas une prison, on ne peut pas réellement empêcher en toute objectivité la fugue, cela nécessiterait des moyens énormes...

Quant à la pression des camarades, il me semble que ce n'est pas cela qui conduit un jeune à fuguer, surtout avec un de ses camarades.

quant au vol de voiture, il est difficilement excusable par le fait que le jeune ait subi des pressions

Par **BigGamer95**, le **27/11/2010** à **23:19**

merci

normalement, il devrait être reconnu comme handicapé mental (il à passé une partie de ces études dans des instituts spécialisé, et à été à l'hôpital dès la naissance pour des problèmes de santé), mais sa mère n'a, si je me trompe pas, jamais fait de papier pour certifié cela, donc devant un juge, elle n'a rien

il va passé devant un juge, et aura surement des travaux d'intérêts généraux, j'espère que ca l'aidera à comprendre et à ne pas recommencer -_-

Par **SedLex**, le **28/11/2010** à **17:14**

Bonsoir,

Ou des mesures de sûreté, type centre de rééducation.

Par **Camille**, le **29/11/2010** à **07:46**

Bonjour,

Accessoirement, il va falloir penser à indemniser le propriétaire du véhicule forcé parce que, bien sûr, son assureur ne couvrira très probablement pas (et si oui, l'assureur se retournerait vers l'auteur des dégâts). Or, comme fiston est encore mineur, c'est maman qui restera responsable civile, puisqu'ayant la garde légale du fiston...

:ymdaydream:

Image not found or type unknown